



Comité syndical du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni à 09h00 à la salle des Ecureuils de Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Nombre de délégués : 20

- Présent(e)s : 14
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 8
- Absent(e)s non excusé(e)s : 0
- Autres membres présent(e)s : 1

Présent(e)s : AYMARD Jean-François, BONNEFOY Mireille, BOST Blandine, BOULUD Michel, CHARRETON Fabien, CONSTANTIN Patrice, CROIZIER Laurence, DESCHANEL Thierry, DESCOLLONGES Alexandre, GAMET Christian, JULLIEN Bernard, MORINON Lilian, NUGUES Marc, PANSIOT Nathalie, SAUZE Jean-Luc

Pouvoirs : CROIZIER Laurence (nom pouvoir : MORINON Lilian), GUIGUET Julien (nom pouvoir : BOULUD Michel), HUMBERT Claude (nom pouvoir : JULLIEN Bernard)

Excusé(e)s : CROIZIER Laurence, DELEU Arnaud, GAILLARDIN Alexis, GUIGUET Julien, HUMBERT Claude, IBANEZ Raphael, REVEYRAND Michel, VARIGNY Nicolas

Absent non excusé :

Autres membres présent(e)s : LAVERLOCHERE Patrice

**Délibération
N° 2026-027**

Objet : Désignation des représentants au CNAS

Le Comité National d'Action Sociale, association loi 1901, constitue un outil précieux pour les responsables territoriaux. Elle leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué représentant les élus et d'un délégué représentant les agents.

Ces délégués siègent à l'assemblée départementale et procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du Conseil d'Administration.

Les modalités de désignation du nouveau délégué se feront conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le délégué local des élus est désigné par le conseil syndical parmi ses membres, Est candidat : M Raphaël IBANEZ

Considérant que le délégué local des agents est issu du collège des agents de l'EPCI et qu'il est proposé le nom de Mme Nathalie KOPYTKO

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité absolue,

Nombre de délégués titulaires	20	Voix pour	17
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	14	Voix contre	
Pouvoirs	3	Abstention	
Absents excusés	8		
Absents non excusés			

- DESIGNER M. IBANEZ Raphaël et Mme Nathalie KOPYTKO comme délégués locaux au CNAS

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président

